



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

06-2022 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 9 mars 2022

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 9 mars 2022.

Le Comité Syndical, par 37 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,
approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 9 mars 2022.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYÉ.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

07-2022 Approbation du Compte de gestion 2021

Le compte de gestion de l'exercice 2021 est dressé par Madame Odile MAES, Comptable Publique, Responsable du service de gestion comptable de Laon.

Le compte de gestion est tenu à la disposition des délégués syndicaux. Toutefois, la principale pièce, comme la synthèse des résultats budgétaires a été jointe à la convocation.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière en concordance avec le compte administratif du budget 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

08-2022 Approbation du Compte administratif 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

La présentation ci-dessous répond donc à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s) et budget supplémentaire éventuels, compte administratif.

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le compte administratif 2021 a été joint à la convocation.

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement : 10 044 784.83 € dont 106 628.00 € de rattachements

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

- ❖ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** pour un montant total réalisé de 1 503 564.21 € dont 46 928,00 € de rattachements.

Ces charges sont en baisse de 3.17% (prévu/réalisé).

Elles couvrent notamment les dépenses de carburant à hauteur de 481 708.95 € (+3.64% en lien direct avec l'évolution constante à la hausse du prix du litre), l'entretien du matériel roulant effectué en régie par le garage, à hauteur de 397 763.53 € (+10.49%, correspondant notamment à la hausse du prix des huiles) et les contrats de prestations de service pour 269 341.70 € (+5.21%) au compte 611.

Les prévisions budgétaires du compte 611 s'élevaient à 256 000.00 €. La différence constatée entre les prévisions et les réalisations s'élève à 13 341.70 € et s'explique notamment par la réalisation d'un audit en vue d'obtenir la détaxe du carburant:

- ❖ **Chapitre 012 : Charges de personnel** pour un montant réalisé de 3 623 584.83€ soit 129 615.17 € de moins que la prévision budgétaire.

L'effectif du SIRTOM au 31 décembre 2021 comptait 79 agents titulaires ou stagiaires. En cours d'année, il est fait appel à des agents contractuels en fonction des besoins et des postes.

- ❖ **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Réalisation de 4 121 090.81 € dont 3 979 534.68€ de contribution à Valor'Aisne et un rattachement de 59 700.00 €.

- ❖ **Chapitre 66 : Charges financières**

Le montant du paiement des intérêts des emprunts s'élève à 49 001,15 € auxquels s'ajoutent 1200 € de frais de dossier.

- ❖ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Réalisation de 3 090 € correspondant à des cessions de l'actif.

❖ **Chapitre 42 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 742 253.83 €.

Recettes de fonctionnement : 10 834 960.80 € dont 583 858.00 € de rattachements

Réparties selon les chapitres suivants :

- ❖ **Chapitre 013 : Atténuation de charges** pour un montant réalisé de 145 206.20 € (dont 29 026.00€ de rattachements) correspondant au remboursement des arrêts pour accident du travail, longue maladie et longue durée.
- ❖ **Chapitre 70 : Produits de services** pour un montant de 742 120.93 € (dont 51 000.00 € de rattachements) sur 423 000.00 € inscrits au budget correspondant à :
 - La vente des cartes de déchetteries soit 40 404.00 €, 103 professionnels ayant acheté une carte
 - Les conventions de prestations de service dans le cadre du ramassage des déchets des professionnels,
 - La vente des matériaux qui ont vu leur cours augmenter durant l'année 2021 alors que les prévisions avaient été établies au plus bas au regard de la situation pandémique de 2020.
- ❖ **Chapitre 74 : Dotations et participations** pour un montant 9 547 266.04 € qui correspond essentiellement :
 - aux contributions des EPCI adhérents pour un montant de 8 035 028.26 €,
 - Le soutien des éco-organismes (CITEO, etc.) pour un montant de 1 512 237.78 € dont 479 500.00 € de rattachements.
- ❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** pour un montant de 291 949.49 € (dont 24 332.00 € de rattachements) correspondant à la participation des agents sur les chèques déjeuner, la convention Ville de LAON et la participation aux frais d'élimination des déchets d'amiante. Une recette exceptionnelle sur la détaxation des carburants a été perçue au titre des exercices 2017 à 2019 (second semestre à second semestre 130 000€)
- ❖ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** pour un montant de 35 330.51 €.

Ce montant correspond entre autres aux pénalités de retard appliquées à un fournisseur pour un montant de 5 938.84 € ainsi qu'aux produits de cession d'immobilisation pour 3 090.00€ et autres diverses recettes pour 26 301.67€

- ❖ **Chapitre 42 : Amortissement des subventions d'équipement** pour un montant de 73 087.63 € (compte 777).
- ❖ **Dépenses d'investissement : 1 080 908.08 € et 2 649 752.00 € de restes à réaliser**

Lors du vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opérations non affectées et écritures d'ordre,
- Aménagement de l'ancienne décharge,
- Collecte du Verre,
- Collecte sélective,
- Acquisition matériel de bureau et informatique,
- Déchetteries,
- Complexe,
- Communication,
- Prévention.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- ❖ **Opérations non affectées et écritures d'ordre**, pour un montant de 508 750.56 € comprenant :
 - L'amortissement des subventions d'investissement sur les biens amortis : 73 087.63 €
 - Le remboursement du capital de la dette d'un montant de 435 662.93 €
- ❖ **La collecte du verre** pour un montant de 37 899.30 €, correspondant à l'achat de 20 conteneurs à verre.
- ❖ **Aménagement de l'ancienne décharge** pour un montant de 4 335.36 €, correspond à l'achat de deux pompes.
- ❖ **Collecte sélective** pour un montant de 385 994.19 €, correspond principalement à l'achat d'un camion BOM, d'un fourgon et à l'achat de bacs de collecte.
- ❖ **Matériel de bureau et informatique** pour un montant de 15 057.60 €.
- ❖ **Déchetteries** pour un montant de 73 855.77 € qui correspond à l'achat de bennes pour les déchetteries, la remise en état d'un amplyroll.
- ❖ **Complexe** pour un montant de 5 284.57 €, correspondant à l'achat de divers matériels notamment pour le garage,
- ❖ **Communication** pour un montant de 1 438.80 €, correspond au renouvellement d'une licence.
- ❖ **Prévention** pour un montant de 48 291.93 €, correspond à l'achat de composteurs et bio-seaux.
- ❖ Les restes à réaliser pour un montant de 2 649 752.00 € sont constitués essentiellement des engagements liés à la commande des bornes d'apport volontaire pour l'habitat collectif de Laon et l'achat de véhicules de collecte des déchets.
- ❖ **Recettes d'investissement : 2 078 618.83 € et 80 000.00 € de restes à réaliser**

Les recettes d'investissements sont constituées par :

- Le remboursement du Fonds de compensation de la TVA pour un montant de 132 275.00 €
- La dotation aux amortissements pour un montant de 743 253.83 €
- La réalisation d'un emprunt pour un montant de 1 200 000.00 €
- Une plus-value de cession de matériels réformés pour 3 090.00€.

Les restes à réaliser correspondent à une subvention de 80 000.00€ pour les bornes d'apport volontaire.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention

- Elit Monsieur Claude PHILIPPOT, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2020 présenté par Monsieur Eric DELHAYE, le président en exercice;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Approuve** le compte administratif 2021 en l'absence de Monsieur Le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 679 983.81 €		416 118.46 €		2 096 102.27 €
Opérations de l'exercice (y compris 1068)	10 044 784.83 €	10 834 960.80 €	1 080 908.08 €	2 078 618.83 €	11 125 692.91 €	12 913 579.63 €
TOTAUX	10 044 784.83 €	12 514 944.61 €	1 080 908.08 €	2 494 737.29 €	11 125 692.91 €	15 009 681.90 €
Résultat de clôture		2 470 159.78 €		1 413 829.21 €		3 883 988.99 €
Restes à réaliser			2 649 752.00 €	80 000.00 €	2 649 752.00 €	80 000.00 €
TOTAUX CUMULES		2 470 159.78 €	2 649 752.00 €	1 493 829.21 €	2 649 752.00 €	3 963 988.99 €
Résultats Définitifs		2 470 159.78 €	1 155 922.79 €			1 314 236.99 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser :

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du Compte Administratif 2021.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

09-2022 Affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	790 175.97 €
Résultat antérieur reporté (002 du CA N-1)	+1 679 983.81 €
Résultat à affecter	+2 470 159.78 €

Investissement

Résultat de l'exercice	+997 710.75 €
Solde d'exécution N-1	+ 416 118.46 €
Résultat N - (N-1)	+ 1 413 829.21 €

Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	-2 569 752.00 €
Dépenses 001 (Besoin de financement)	-1 155 922.79 €
Recette 001 (Excédent de financement)	
Reprise	+2 470 159.78 €
Affectation en réserve Recettes 1068	+1 155 922.79 €
Report en fonctionnement recette 002	+ 1 314 236.99 €

Considérant que la reprise du résultat 2021 doit être effectuée en totalité et qu'elle intègre le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser, il est proposé de reprendre les résultats de l'exercice 2021 et d'inscrire au budget primitif 2022 :

- l'excédent de financement de la section d'investissement (article 001) : + 1 413 829.21 €
- le report en fonctionnement (article 002.) : + 1 314 236.99 €
- l'affectation en section d'investissement (compte 1068) : +1 155 922.79 €

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **D'effectuer** l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au Budget 2022 tel que présentée.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

10-2022 Budget primitif 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

La présentation ci-dessous répond donc à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptable : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

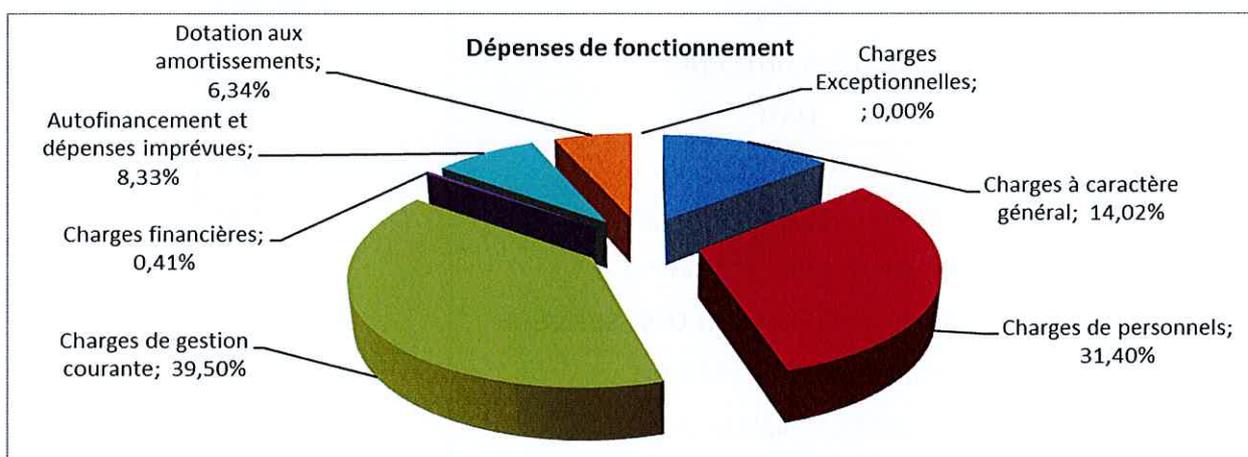
Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s) et budget supplémentaire éventuels, compte administratif.

Le projet de budget primitif 2022 joint en annexe 3 et 4 à la convocation s'élève à **12 272 116€ en fonctionnement** et à **5 749 423 € en investissement**.

BUDGET PRIMITIF 2022

Dépenses	Recettes
Fonctionnement	
12 272 116 €	12 272 116 €
Investissement	
5 749 423 €	5 749 423 €
TOTAL BUDGET	
18 021 539 €	18 021 539 €

Dépenses de fonctionnement : 12 272 116 €



Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 : Charges à caractère général pour un montant prévisionnel de 1 720 600 €**

Le compte 60622 carburant d'un montant de 566 100.00 € est en augmentation de 21.79 % par rapport aux prévisions 2021.

Le poste 61551 Entretien et réparation du matériel roulant à hauteur de 397 000 € s'explique par les réparations de l'ensemble du parc de véhicules par nos mécaniciens.

Le compte 611 Contrats de prestation de service se décompose de la manière suivante :

Intitulés	Montant ttc	
MESURE DU BRUIT EN DECHETTERIE Tous les 5 ans	10 000,00 €	Dépenses réglementaires
ANALYSE DES EAUX DECHETTERIE Tous les 3 ans	4 000,00 €	
LIXIVIATS	108 000,00 €	
ANALYSES ANCIENNE DECHARGE	16 000,00 €	
RGPD / ANAXIA	9 000,00 €	
ANALYSE LEGIONELLA SITE ET DECHETTERIES	1 200,00 €	
PROMESSOR Tous les 4 ans	18 000,00 €	
TELESURVEILLANCE	5 000,00 €	
SVP	12 000,00 €	
ELIS	43 200,00 €	
GPS	12 000,00 €	
FIREWAL	1 100,00 €	
SYSTEME CARTES DE DECHETTERIE	10 000,00 €	
COLLECTE DES BATTERIES	1 000,00 €	
X-DEMAT	1 100,00 €	
SUIVI SITE INTERNET	1 500,00 €	
DATI	1 500,00 €	
INDIGO	10 680,00 €	
BOITES MAIL EXCHANGE	1 980,00 €	
COLLECTE HUILE DU GARAGE	250,00 €	
GESBAC MISE A DISPOSITION D'UN SERVEUR	432,00 €	
AMIANTE PRESTATIONS	3 000,00 €	
COLLECTE PRIMO LA POSTE	900,00 €	
DETAXATION GASOIL	10 000,00 €	
DEPANNAGE BOM	4 500,00 €	
AUTRES DEPENSES	8 658,00 €	
TOTAL	295 000,00 €	

❖ **Chapitre 012 : Charges de personnel pour un montant prévisionnel de 3 853 688€**

Les charges de personnel augmentent de 2.68 % de budget primitif à budget primitif représentant 11.40 % des dépenses de fonctionnement.

L'écart entre 2021 et 2022 s'explique notamment par la revalorisation de carrière et bonification indiciaire du 1^{er} janvier, ainsi que les évolutions de carrière habituelles.

Par ailleurs le recours à du personnel contractuel non permanent est rendu nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 13 postes.

❖ **Une provision de 225 928 € pour dépenses imprévues (022)** représente 2.16% des dépenses réelles de fonctionnement.

❖ Un virement à la section d'investissement (023) d'un montant de 797 000 € autofinance une partie des investissements.

❖ **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 4 847 800 €**

Le compte 6531 indemnités de fonction est alimenté pour un montant de 37 000 €

La contribution à Valor'Aisne, au compte 65541, constitue une part importante des dépenses réelles de fonctionnement inscrite à hauteur de 4 658 200 € (+17.05%) soit 44.48 % des dépenses réelles de fonctionnement

	Année de référence pour le calcul du tonnage	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne (en €/TTC)	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% d'augmentation de la cotisation liée à la hausse du tarif de Valor'Aisne
BP 2018 HT TOTAL	2017	17490,89	70,13	89487	19,55	2 976 106,97 €	
BP 2018 TTC TOTAL	2017	17490,89	77,14	89487	21,51	3 273 717,67 €	-9,32%
BP 2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13	89216	19,55	2 941 874,68 €	
BP 2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14	89216	21,51	3 236 456,99 €	-1,14%
BP 2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64	88647	19,53	2 920 714,51 €	
BP 2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,9	88647	21,48	3 212 454,52 €	-0,74%
BP 2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94	88297	19,53	3 143 680,66 €	
BP 2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23	88297	21,08	3 422 396,59 €	6,54%
BP 2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85	87742	21,53	3 506 718,53 €	
BP 2022 TTC TOTAL	2021	17054,65	104,34	87742	23,19	3 814 133,57 €	11,45%

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP catalogue 2021	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP catalogue 2022	Evolution du prix à la tonne	Evolution en %	Tonnages effectif pour calcul	Taux de TVA	Total traitement HT	Total traitement TTC
Encombrants	97,00 €	109,86 €	12,86 €	13,26%	3932,02	10%	431 971,72 €	475 168,89 €
Bois	35,00 €	36,00 €	1,00 €	2,86%	1954,25	10%	70 353,00 €	77 388,30 €
Souches	45,00 €	52,00 €	7,00 €	15,56%	0,00	5,50%	- €	- €
Gravats valo	0,25 €	0,25 €	- €		2209,85	5,50%	552,46 €	582,85 €
Déchets verts	22,60 €	28,51 €	5,91 €	26,15%	3866,00	5,50%	110 219,66 €	116 281,74 €
Plâtre	63,00 €	72,00 €	9,00 €	14,29%	523,22	5,50%	37 671,84 €	39 743,79 €
Bases	502,00 €	502,00 €	- €		0,126	10,00%	63,25 €	69,58 €
Peintures	335,00 €	335,00 €	- €		9,469	10,00%	3 172,12 €	3 489,33 €
Solvants	310,00 €	310,00 €	- €		0,235	10,00%	72,85 €	80,14 €
Aérosols	1 150,00 €	1 150,00 €	- €		0,916	10,00%	1 053,40 €	1 158,74 €
EVS	360,00 €	360,00 €	- €		7,796	10,00%	2 806,56 €	3 087,22 €
Produits non identifiés	905,00 €	905,00 €	- €		25,690	10,00%	23 249,45 €	25 574,40 €
Produits Phytosanitaires	1 328,00 €	1 328,00 €	- €		0,861	10,00%	1 143,41 €	1 257,75 €
Acides	805,00 €	805,00 €	- €		0,095	10,00%	76,48 €	84,12 €
Combustibles	1 322,00 €	1 322,00 €	- €		0,061	10,00%	80,64 €	88,71 €
Filtres à huiles	313,00 €	313,00 €	- €		0,028	10,00%	8,76 €	9,64 €
Amiantes	90,00 €	90,00 €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
huiles alimentaires	- €	- €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
Huiles de vidange	340,00 €	340,00 €	- €		39,060	5,50%	13 280,40 €	14 010,82 €
DIB	65,00 €	65,00 €	- €		0,000	5,50%	- €	- €
Pneus	85,00 €	85,00 €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
mise en balles	35,00 €	35,00 €	- €		425,42	5,50%	14 889,70 €	15 708,63 €
Déchets verts pap	22,60 €	28,51 €	5,91 €	26,15%	2325,66	5,50%	66 304,57 €	69 951,32 €
TOTAL					12569,68	TOTAL	776 970,26 €	843 735,95 €

Le compte 65738 pour un montant de 16 000€ correspond à la cotisation CNAS.

Le compte 6574 pour un montant de 6 000€ correspond aux aides des couches lavables.

Le compte 65888 pour un montant de 128 800 € concerne le remboursement des frais précisés par conventions signées avec Valor'Aisne, inhérents aux frais de gestion partagée du site de Laon.

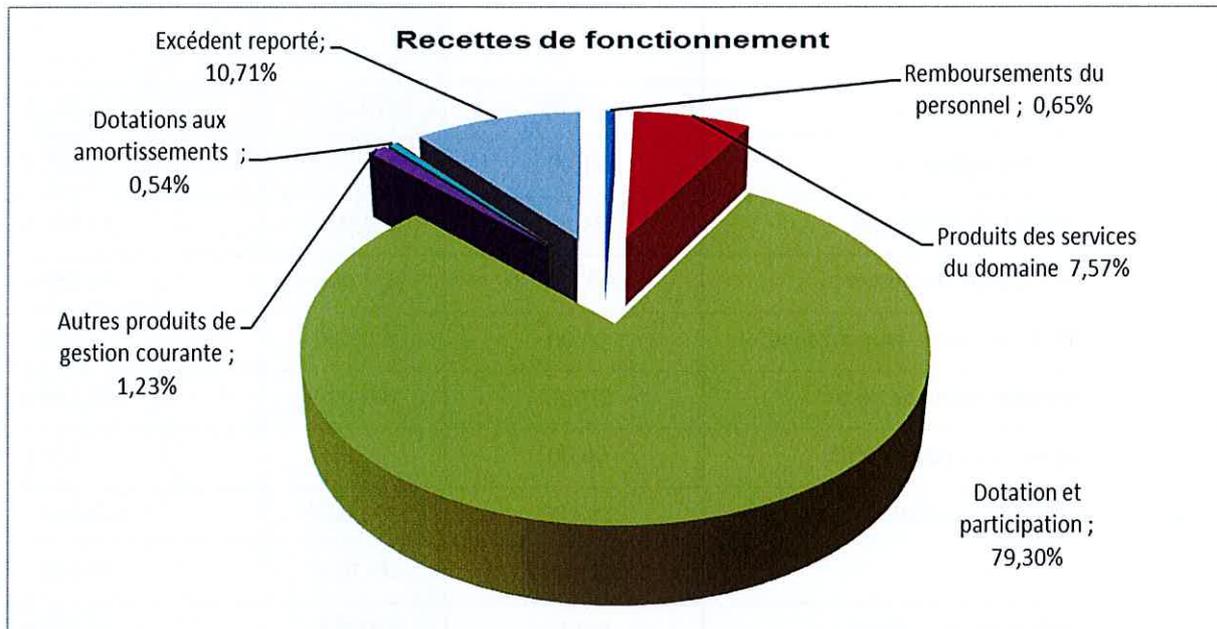
❖ Chapitre 66 : Charges financières

Le remboursement des intérêts des emprunts s'élève à 48 600 € et 1 000 € sont prévus pour les frais de dossier de l'emprunt de 1 180 000 € inscrit au budget.

❖ Chapitre 42 Dotations aux provisions

Le crédit porté au compte 6811 Dotations aux amortissements et immobilisations est de 777 500 €. Il est destiné à alimenter en recettes la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement : 12 272 116.00 €



Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

L'excédent net antérieur reporté (002) pour un montant de 1 314 236 €, correspond au fonds de roulement qui permet d'éviter de recourir à une ligne de trésorerie. Il est en baisse de 21.77% permettant de fonctionner environ 35 jours.

❖ Chapitre 013 : Atténuation de charges pour un montant de 80 000 €

Les recettes inscrites à ce chapitre correspondent à l'estimation des remboursements des arrêts de travail de la part de notre assurance.

❖ Chapitre 70 : Produits de services pour un montant de 928 600 €

Les recettes du compte 7088 sont basées sur les tonnages 2021 ainsi que sur une moyenne des prix de reprise des matériaux de la collecte.

Détail du compte 7088 Ventes de matériaux	Tonnages de référence 2021	Prix de repirse 2022	Recettes estimative 2022
Acier fédération	232,36	170,00 €	39 501 €
Alu fédération	21,00	740,00 €	15 540 €
PEHD Flaconnages	74,67	214,00 €	15 979 €
PET CLAIR Bouteilles	157,33	317,00 €	49 874 €
PET FONCE Bouteilles eau gazeuse	54,00	47,00 €	2 538 €
Extension consigne de tri	270,67	200,00 €	54 134 €
Briques alimentaires 5,03	30,00	12,00 €	360 €
Papiers/cartons 5,02 Fédération Cartonnettes	832,36	162,00 €	134 842 €
Verre	3 412,64	27,78 €	94 803 €
JMR Papiers Collecte	891,00	85,00 €	75 735 €
JMR Papiers déchetteries	158,00	63,00 €	9 954 €
Cartons 1,05	280,00	193,00 €	54 040 €
TOTAL	6 414,03		547 301 €
Ferrailles déchetteries	857,4	274,32 €	235 202 €
Cartons 1,05 déchetteries	425,42	110,35 €	46 945 €
Batterie	11,48	574,11 €	6 591 €
TOTAL GENERAL			836 038 €

❖ Chapitre 74 : Dotations et participations pour un montant de 9 732 130 €

Les recettes au compte 74752 proviennent essentiellement des contributions des communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres représentant 77 % des recettes réelles de fonctionnement soit 8 335 490€

Elles sont également composées au compte 7478 de l'ensemble des soutiens des REP pour un montant estimé de 1 396 640 € dont la répartition est la suivante :

<i>CITEO Soutien papiers</i>	90 000 €
<i>CITEO Soutien collecte sélective</i>	1 115 600 €
<i>CITEO Appel à projet</i>	37 000 €
<i>OCAD3E</i>	64 000 €
<i>ECO DDS</i>	13 500 €
<i>REP DEA ECO MOBILIER</i>	68 000 €
<i>Refashion ex eco tlc</i>	8 540 €
TOTAL	1 396 640 €

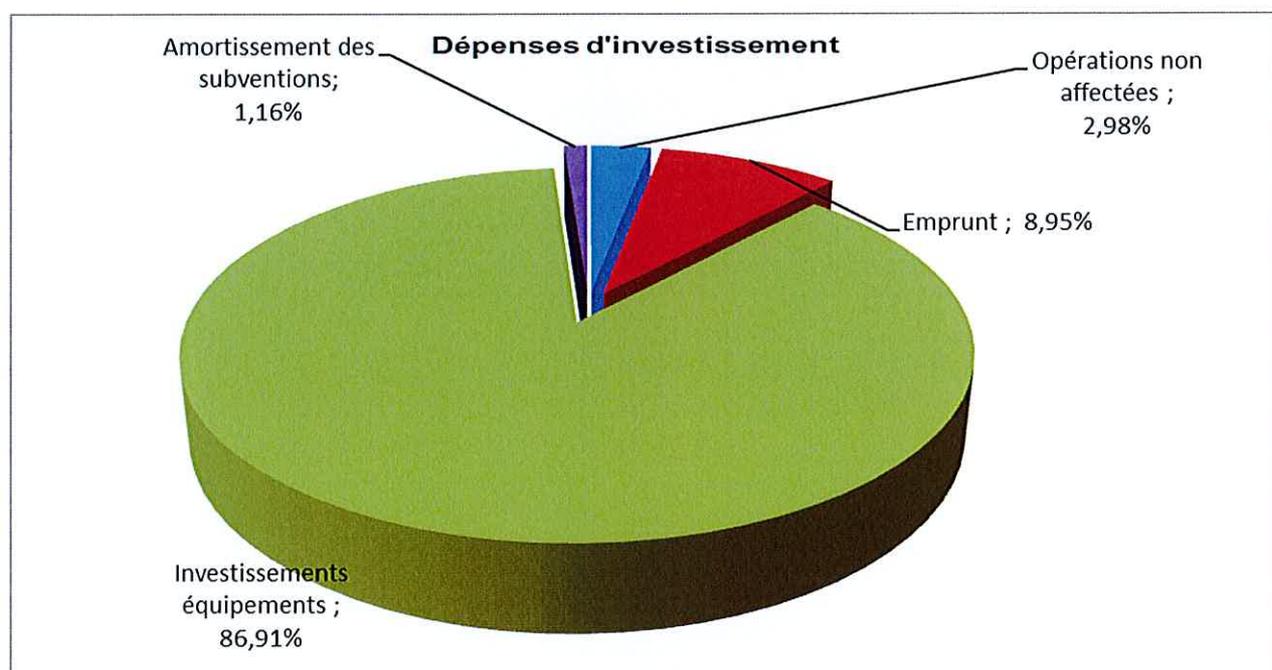
❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante pour un montant de 150 600 €**

Ces recettes correspondent à la participation des agents sur les chèques déjeuner et à la convention avec la ville de Laon ainsi qu'à la participation des usagers pour l'amiante.

❖ **Chapitre 42 : Amortissement des subventions d'équipements pour un montant de 66 550 €**

Ce crédit provient de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement : 3 099 671 € (5 749 423 € inclus RAR)



Les dépenses d'investissement sont votées par opération :

- Opérations non affectées
- Collecte du verre
- Aménagement de l'ancienne décharge
- Collecte sélective
- Acquisition matériel de bureau et matériel informatique
- Déchetteries
- Complexe
- Communication
- Prévention

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

❖ **Opérations non affectées et écritures d'ordre pour un montant de 750 671 € comprenant :**

- L'amortissement des subventions d'investissement sur les biens amortis : 66 550 €
- Le remboursement du capital de la dette d'un montant de 514 700 €
- Dépenses imprévues pour un montant de 44 921 €
- Charges transférées pour un montant de 124 500 €

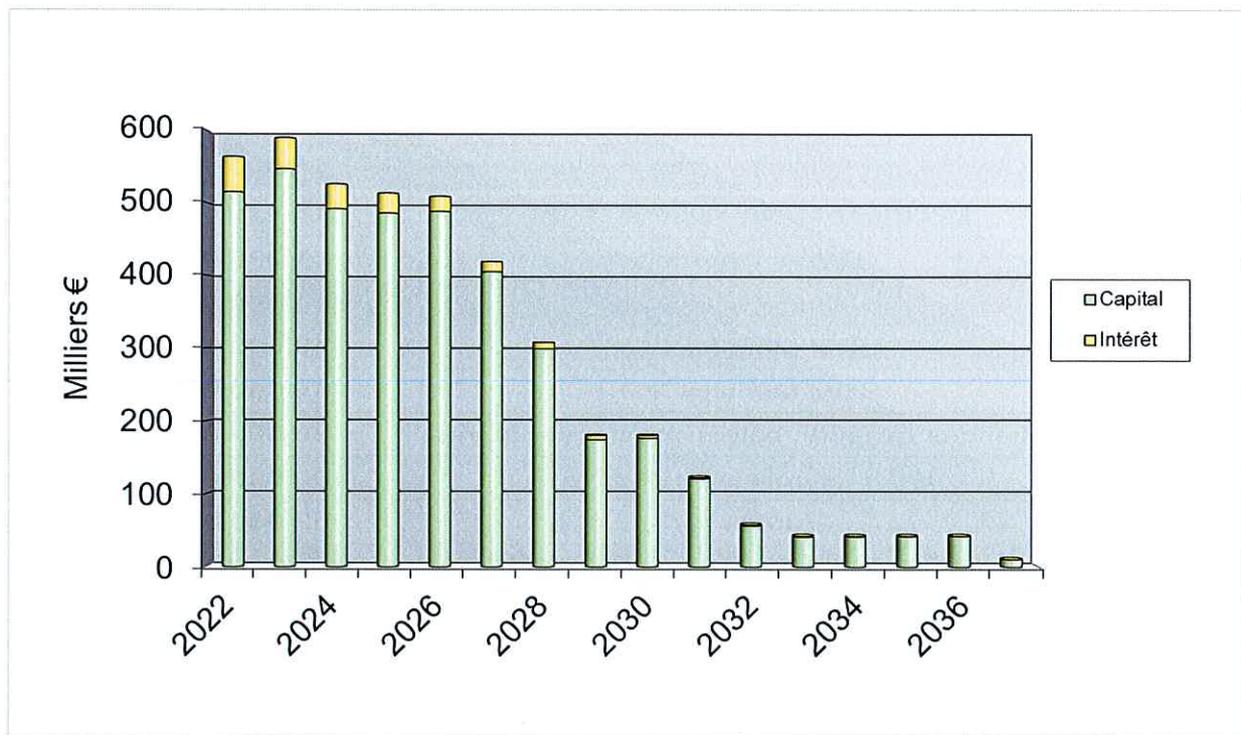
Equipements et travaux 2022

OPERATIONS	Coûts prévisionnels 2022
Collecte du verre	414 600,00 €
Tracteur, remorque et grue	375 000,00 €
20 Bornes à verre	39 600,00 €
Ancien Centre d'enfouissement technique	15 000,00 €
Débrousailluse quatre roues	13 915,00 €
Divers matériels	1 085,00 €
Collecte sélective	672 000,00 €
BOM Monofux 26T	240 000,00 €
BOM Monofux 26T	240 000,00 €
Echanges moteurs, boîtes de vitesse, autres	30 000,00 €
Bacs de collecte sélective	100 000,00 €
Bornes AV	62 000,00 €
Déchetteries	466 200,00 €
Bennes de déchetterie	48 000,00 €
Garde corps	4 200,00 €
Télésurveillance	13 000,00 €
Terrain	1 000,00 €
Travaux déchetterie	400 000,00 €
Complexe	688 000,00 €
Armoire entretien	1 000,00 €
Armoire vestiaires	1 000,00 €
Matériels divers, outillages	6 000,00 €
Travaux complexe	680 000,00 €
Communication	12 900,00 €
Renouvellement licence	1 500,00 €
Site internet	9 600,00 €
Stand	1 800,00 €
Prévention	60 000,00 €
Composteurs et lombricomposteurs	60 000,00 €
Informatique et matériel de bureau	20 300,00 €
Ecrans	1 500,00 €
Sièges de bureau	4 800,00 €
Serveur	8 000,00 €
Ordinateurs	3 000,00 €
Licenses	3 000,00 €
Total	2 349 000,00 €

Les restes à réaliser reportés s'élèvent à 2 649 752 €.

La maîtrise de la dette

6.80 % de la contribution versée en 2022 par habitant seront destinés au paiement de l'annuité

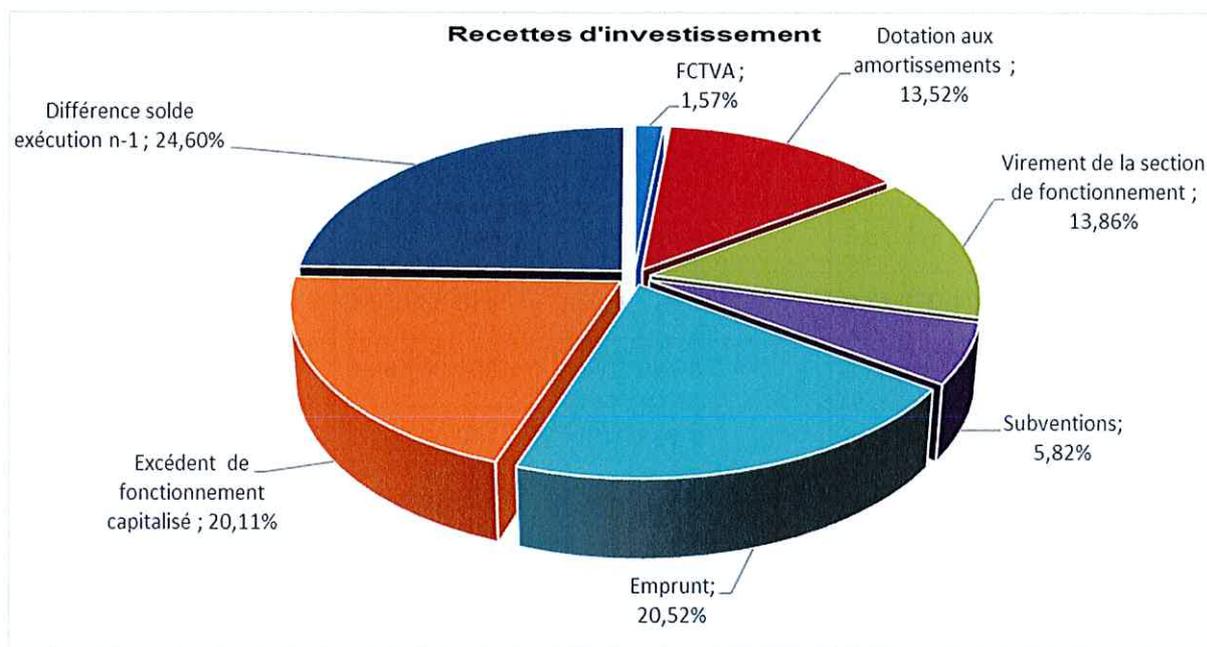


	Capital	Intérêt	Annuité	Coût par habitant
2022	514 686,55 €	48 589,64 €	563 276,19 €	6,42 €
2023	546 425,35 €	42 728,86 €	589 154,21 €	6,71 €
2024	491 468,53 €	34 221,58 €	525 690,11 €	5,99 €
2025	485 502,95 €	27 619,46 €	513 122,41 €	5,85 €
2026	487 895,76 €	20 824,98 €	508 720,74 €	5,80 €
2027	404 967,47 €	13 872,11 €	418 839,58 €	4,77 €
2028	299 241,36 €	8 760,23 €	308 001,59 €	3,51 €
2029	174 394,21 €	6 233,31 €	180 627,52 €	2,06 €
2030	176 417,17 €	4 210,35 €	180 627,52 €	2,06 €
2031	121 003,44 €	2 132,31 €	123 135,75 €	1,40 €
2032	56 316,65 €	1 686,81 €	58 003,46 €	0,66 €
2033	41 236,78 €	1 346,30 €	42 583,08 €	0,49 €
2034	41 580,11 €	1 002,97 €	42 583,08 €	0,49 €
2035	41 926,31 €	656,77 €	42 583,08 €	0,49 €
2036	42 275,37 €	307,71 €	42 583,08 €	0,49 €
2037	10 623,82 €	21,95 €	10 645,77 €	0,12 €
TOTAL	3 935 961,83 €	214 215,34 €	4 150 177,17 €	- €

A partir de 2024 s'ajoutera une annuité de l'ordre de 105 000€

	Capital	Intérêt	Annuité	Coût par habitant
2007	307 566,24 €	126 545,08 €	434 111,32 €	7,66 €
2008	314 884,78 €	117 111,50 €	431 996,28 €	7,52 €
2009	445 772,73 €	132 657,84 €	578 430,57 €	7,36 €
2010	471 223,43 €	170 282,71 €	641 506,14 €	8,13 €
2011	498 621,03 €	155 203,82 €	653 824,85 €	8,29 €
2012	525 442,58 €	170 477,89 €	695 920,47 €	7,36 €
2013	606 635,33 €	197 175,01 €	803 810,34 €	8,48 €
2014	612 354,30 €	171 130,55 €	783 484,85 €	8,22 €
2015	564 342,64 €	139 793,99 €	704 136,63 €	7,40 €
2016	37 017,56 €	7 310,75 €	44 328,31 €	6,75 €
2017	38 258,93 €	6 069,38 €	44 328,31 €	7,41 €
2018	39 549,43 €	4 778,88 €	44 328,31 €	6,25 €
2019	36 405,69 €	3 567,30 €	39 972,99 €	5,77 €
2020	37 621,72 €	2 351,27 €	39 972,99 €	4,35 €
2021	38 565,03 €	1 407,96 €	39 972,99 €	0,46 €

Recettes d'investissement : 5 669 423 € (5 749 423 € inclus RAR)



Les recettes de la section d'investissement sont prévues comme suit :

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA pour 90 271 € soit 1.57 % des recettes
- Solde d'exécution N-1 pour 1 413 829 € soit 24.60 %
- Virement de la section de fonctionnement de 797 000 € soit 13.86 %
- Provisions aux amortissements de 777 500 € soit 13.52 %
- Subventions pour 254 900 € soit 5.82% en opération n° 5 Collecte sélective
- Emprunt de 1 180 000 € soit 20.52% (62 000€ en opérations non affectées, 670 000 en opération n° 9 Complexe et 448 000€ en opération n°8 Déchetteries)

Le rapport relatif au budget primitif 2022 présenté par Monsieur Le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

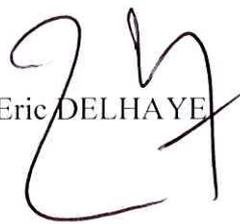
Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **D'adopter** le budget primitif 2022.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

11-2022 Tarifs des déchets collectés dans le cadre des conventions de prestations de service

Le SIRTOM du Laonnois collecte certains organismes dans le cadre des conventions de prestations de services. Il est nécessaire de répercuter l'augmentation du traitement des déchets impactée par la hausse importante de la Taxe Générale sur les activités polluantes subie en 2022.

Aussi, il convient d'adopter les tarifs correspondants pour 2022.

	Ordures Ménagères Résiduelles (Déchet non dangereux en mélange) Collectés (en m3)	Prix à la tonne des OMR (Déchet non dangereux en mélange) (1)	Emballages /Papiers Monoflux Collectés (en m3)	Prix à la tonne des déchets verts apportés (1)	Coût horaire de la collecte du marché hors traitement
Prix proposé HT pour 2022	88.19 €	104.34 €	30.25 €	30.08 €	46.72 €/heure
TVA à 10 %	8.82 €	10.43 €	3.03 €	3.01 €	
Prix en € TTC	97.01 €	114.77€	33.28 €	33.09 €	
<i>Rappel Tarif 2021</i>	<i>84.83 € TTC</i>	<i>100.35 TTC</i>	<i>33.28 € TTC</i>	<i>26.62 € TTC</i>	<i>45.36 € TTC</i>

(1) Les tickets de pesés seront fournis par l'utilisateur du service pour chacun des passages effectués.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter pour l'année 2022 le prix des sacs jaunes à 1.61€ HT à la place de 1.37 HT par rouleau de 25 sacs soit au prix coûtant.

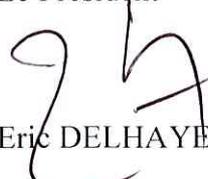
Ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2022.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- **Décide** l'application des tarifs au 1er janvier 2022, selon le tableau et éléments ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes, avenants et toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Délibération 12-2022 Augmentation des tarifs de cartes de déchetteries prépayées pour les artisans, commerçants, associations et administrations au 1^{er} mai 2022

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

12-2022 Augmentation des tarifs de cartes de déchetteries prépayées pour les artisans, commerçants, associations et administrations au 1^{er} mai 2022

Il est nécessaire de répercuter l'augmentation importante des tarifs du traitement des déchets consécutive à la hausse significative de la Taxe Générale sur les activités polluantes subie en 2022.

	Prix à la tonne HT 2017	Prix à la tonne HT 2021	Prix à la tonne HT 2022
Encombrants	75,00 €	97,00 €	109,86 €
Bois	31,50 €	35,00 €	36,00 €
Gravats	2,80 €	0,25 €	0,25 €
Dechets verts	24,35 €	22,60 €	28,51 €
Prix moyen	33,41 €	38,71 €	43,66 €
		augmentation 15,80%	augmentation 12,80%

Base de calcul :

Type de véhicule	CU	Volume
VL et VL Fourgonnette	580 kg	2 m3
Fourgon	1115 kg	10 m3
Camion de - de 3T5	1300 kg	11,5 m3

Prix des cartes passage unique en se basant sur le prix à la tonne

Type de véhicule	cout 2017 ht	cout 2017 ttc	cout 2021 ht	cout 2021 ttc	cout 2022 ht	cout 2022 ttc
VL et VL Fourgonnette	19,38 €	21,32 €	22,45 €	24,70 €	25,32 €	27,85 €
Fourgon	37,25 €	40,98 €	43,16 €	47,48 €	48,68 €	53,55 €
Camion de - de 3T5	43,43 €	47,78 €	50,32 €	53,09 €	56,76 €	62,44 €

Prix des cartes 10 passages en se basant sur le prix à la tonne

Type de véhicule	cout 2017 ht	cout 2017 ttc	cout 2021 ht	cout 2021 ttc	cout 2022 ht	cout 2022 ttc
VL et VL Fourgonnette	193,78 €	213,16 €	224,52 €	246,97 €	253,20 €	278,52 €
Fourgon	372,52 €	409,77 €	431,62 €	474,78 €	486,80 €	535,48 €
Camion de - de 3T5	434,33 €	477,76 €	503,23 €	530,91 €	567,60 €	598,82 €

Tarifs Actuels

Type de véhicule	1 passage	10 passages
VL et VL Fourgonnette	17,00 €	153,00 €
Fourgon	35,00 €	315,00 €
Camion de - de 3T5	47,00 €	423,00 €

Tarifs proposés (avec augmentation de 12,8%)

Type de véhicule	1 passage	10 passages
VL et VL Fourgonnette	19,00 €	172,00 €
Fourgon	40,00 €	355,00 €
Camion de - de 3T5	53,00 €	477,00 €

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

- De fixer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er Mai 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

13-2022 Tarifs 2022 des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation

Il est proposé de maintenir le prix des potences en cas de non restitution ou détérioration à 89€. Les cendriers sur pieds non restitués ou détériorés seraient maintenus quant à eux à 5€ pièce.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- **Décide** l'application des tarifs au 1er janvier 2022 selon la proposition ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes, avenants et toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

14-2022 Tarif 2022 du service de broyages de branchages aux communes

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Comité Syndical a décidé de fixer les tarifs de broyage de branchages aux communes pour les déchets des services municipaux comme suit

Les tarifs en vigueur sont les suivants:

-0,69 € HT par kilomètre parcouru soit 0,76 € TTC/km

-35,40 € HT par heure de broyage (main d'œuvre comprise), soit 38,94 € TTC/heure.

Monsieur Le Président propose de maintenir comme antérieurement les tarifs ci-dessus pour l'année 2022.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

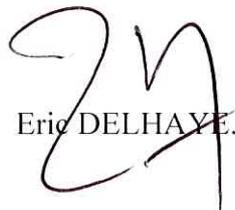
- **De maintenir pour 2022 les tarifs** du service broyage de branchages aux communes pour les déchets des services municipaux, et par conséquent

- **De fixer** le tarif du service du déplacement du camion et du broyeur au départ et au retour du siège social du SIRTOM à 0,69 € HT/km soit 0,76 €TTC/km,

- **De fixer** le tarif des frais du service du broyage comprenant notamment la main d'œuvre à 35,40 € HT/heure de broyage soit 38,94 €TTC/heure de broyage.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Délibération 15-2022 Adoption du référentiel M57, nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

15-2022 Adoption du référentiel M57, nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Le référentiel M57 est applicable :

- de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, à la Ville de Paris ;
 - par convention avec la Cour des comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics (art. 110 loi NOTRe) ;
 - par convention avec l'État, aux collectivités locales expérimentatrices du compte financier unique (art. 242 loi de finances pour 2019)
- et
- par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106.III loi NOTRe) ;

Le référentiel M57 sera généralisé à l'ensemble des collectivités et leurs établissements publics administratifs au 1er janvier 2024.

En accord avec Madame La Trésorière, responsable du service de gestion comptable de Laon, dont l'avis sera joint à la présente délibération, il est proposé d'appliquer à compter du 1er janvier 2023 le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 développée, en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 4 mars 2022

DÉCIDE

- d'appliquer à compter du 1er janvier 2023 le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 développée.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toute pièce et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE
Service de gestion comptable de Laon
Cité administrative
02016 LAON CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de L' AISNE
Service de gestion comptable de Laon
Cité administrative
02016 LAON CEDEX
Téléphone : 03 23 26 28 01
Mél. : sgc.laon@dgifp.finances.gouv.fr
Références bancaires :
BDFEFRPPCCTFR97 3000 1004 55D0 2400 0000 046

SIRTOM DU LAONNOIS
M. ERIC DELAYE
FAUBOURG DE LEUILLY
02000 LAON

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
- le matin de 8h30 à 12h30

Affaire suivie par : Odile MAËS
Téléphone : 03 23 26 28 01
Réf. :

Laon, le 04/03/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre candidature au passage anticipé à la nomenclature M57 prévue à l'article 106 III de la Loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République. Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le SIRTOM de Laonnois à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre candidature et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par le SIRTOM de Laonnois, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur le point suivant :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis devra être joint au projet de délibération.

Votre conseillère aux décideurs locaux et moi-même, nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner tout au long de cette expérimentation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du service de gestion comptable de Laon,
Odile MAËS



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoît, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Délibération 16-2022 Projet d'avenant n°4 à la convention pour l'accès en déchetterie de Crépy des habitants de Brie, Fourdrain, Saint Nicolas aux Bois et Monceau Les Leups

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

16-2022 Projet d'avenant n°4 à la convention pour l'accès en déchetterie de Crépy des habitants de Brie, Fourdrain, Saint Nicolas aux Bois et Monceau Les Leups

Par délibération en date du 5 décembre 2018, le Comité Syndical a délibéré pour permettre aux habitants de Fourdrain, Brie et Saint Nicolas aux bois d'accéder à la déchetterie de Crépy par le biais d'une convention à signer avec la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère (CACTLF).

Par délibération du 27 juin 2018, le Comité Syndical a décidé la signature d'un avenant permettant aux habitants de Monceau Les Leups d'utiliser également les services de la déchetterie de Crépy.

La convention se renouvelle tacitement, mais prévoit que le montant de la participation soit réexaminé chaque année.

La participation de la CACTLF était de 19.26€ HT soit 21.19€TTC par habitant au titre 2019 (base matrice ComptaCoût ADEME 2017), tarif maintenu pour 2020.

En 2021, la participation a été estimée sur la base de 20,50€ HT, la matrice ComptaCoût 2019 n'étant pas encore validée au moment de la délibération.

L'avenant à venir a pour objet la participation de la CACTLF au fonctionnement de la déchetterie de Crépy pour 2022, qu'il est proposé de fixer à 17,66€ HT soit 19,43€ TTC, sur la base de la matrice ComptaCoût 2020, tarif moindre s'expliquant par le service dégradé, conséquence du confinement imposé dans le cadre de la pandémie COVID 19.

Par ailleurs, les données de la matrice 2019 ayant été arrêtés depuis, il est également proposé de procéder à une régularisation de la participation 2021, sur cette base, et de ramener par conséquent la participation 2021 à 19,18€ HT soit 21,10€ TTC.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

Décide d'établir la participation de la CACTLF pour l'accès en déchetterie de Crépy au titre de 2022 à 17,66 € HT par habitant soit 19,43 € TTC, ainsi que la régularisation de la participation 2021 telle que proposée,

Autorise Monsieur Le Président à rédiger et signer l'avenant n°4 à la convention ainsi que toute pièce ou tout acte subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Délibération 17-2022 Convention de gestion partagée avec Valor'Aisne du site de Laon Faubourg de Leuilly

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

17-2022 Convention de gestion partagée avec Valor'Aisne du site de Laon Faubourg de Leuilly

Par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, a été créé le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne.

Le SIRTOM du LAONNOIS, par délibération en date du 13 juin 2002, a décidé d'adhérer au « Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne » et de lui transférer sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'ensemble de ses moyens affectés au service conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ce transfert se traduit par un partage de compétences au sein d'un complexe et de locaux physiquement imbriqués.

Une convention conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003 a été signée. Elle avait pour objet :

- d'une part, la matérialisation d'une nécessaire collaboration technique pour assurer la continuité des services respectifs de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés entre le SIRTOM du Laonnois et le Syndicat Départemental.

- d'autre part, la répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement non individualisables, pris en charge en totalité par l'une ou l'autre des parties et qu'il convient de rembourser au prorata de l'utilisation réellement faite ou sur la base d'un accord.

Cette convention a été initiée sur la période 2002-2007, puis renouvelée 2 fois selon les périodes suivantes :

Période 1 : 2008-2013

Période 2 : 2014-2020

Il s'agit de renouveler cette convention.

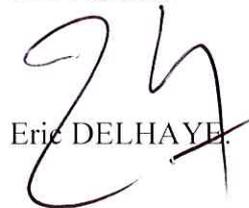
Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

Décide le renouvellement de la convention de gestion partagée avec Valor'Aisne du site de Laon, Faubourg de Leuilly,

Autorise Monsieur Le Président à rédiger et signer cette convention ainsi que toute pièce ou tout acte subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Délibération 18-2022 Modification du tableau des effectifs

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

18-2022 Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président propose suite à réussite au concours la création de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet.

Les missions actuelles du poste du service des ressources humaines concerné correspondent totalement à la proposition pour ce grade.

Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide, suite à réussite au concours la création de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet,

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes,

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le grade occupé actuellement sera proposé à suppression après nomination.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

19-2022 Renouvellement de l'affectation des véhicules de services

En raison des contraintes liées à leurs missions et activité professionnelles justifiant des déplacements sur un large périmètre comprenant notamment 11 sites, certains agents disposent, en l'occurrence la Directrice depuis son recrutement ainsi que le Responsable d'exploitation, d'un véhicule de service avec remisage à leur domicile. L'utilisation privative du véhicule se résume au strict minimum, aux trajets domicile-travail, les transports en commun étant de plus inexistantes.

Par ailleurs, d'autres agents, pour des raisons de praticité, sont occasionnellement autorisés à remettre un véhicule de service à leur domicile, notamment la veille de formation, ou pendant les périodes d'astreintes.

Or, l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a créé une nouvelle disposition du code général des collectivités territoriales qui introduit une délibération annuelle en la matière,

Vu les articles L5711-1, L5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 2 avril 2015, autorisant l'affectation des véhicules de services à certains agents,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date des 02 avril 2016, 13 avril 2017, 12 avril 2018 et 10 avril 2019, 5 mars 2020, 14 avril 2021 renouvelant cette autorisation,

Considérant qu'il a lieu de prendre une délibération annuelle,

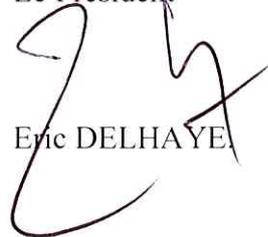
Après avis favorable du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

- **D'autoriser** Madame Fabienne WAST, et Monsieur David COLOMBO à disposer d'un véhicule de service et de remiser celui-ci à leur domicile
- **D'autoriser** d'autres agents pour des raisons de praticité, à disposer d'un véhicule de service et de remiser celui-ci à leur domicile, notamment la veille de formation, ou pendant les périodes d'astreintes.
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à prendre et à signer tout acte ou pièce subséquents

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

20-2022 Modification du règlement intérieur des déchetteries

Le SIRTOM du Laonnois dispose d'un règlement intérieur de déchetteries adopté par délibération le 8 décembre 2011.

Or, à l'usage, il s'avère utile de procéder à quelques modifications intégrées au règlement joint en annexe.

Il est proposé d'apporter au règlement intérieur les modifications suivantes :

Article 4 : Nature des apports autorisés

Le béton cellulaire et le mâchefer ont été ajoutés aux types de gravats acceptés.

L'amiante a été ajouté aux types de flux acceptés pour les particuliers sous conditions particulières.

Article 5 : Nature des apports non autorisée

Il a été précisé que les bouteilles de gaz sont interdites ainsi que les traverses de chemin de fer.

Article 8 : Comportements des usagers

Il a été ajouté que les usagers doivent porter une tenue correcte.

Article 9 : Conditions d'accès

Un complément d'information a été ajouté pour les professionnels :

Tout particulier se présentant avec une carte particulier, un véhicule professionnel et des déchets correspondant à l'activité professionnelle de celui-ci ne pourra être considéré comme un particulier.

Une précision a été ajoutée pour les communes :

Les communes desservies par le SIRTOM du LAONNOIS peuvent accéder gratuitement aux déchetteries en respectant la limite d'1m³ par jour. Le réseau de déchetteries leur est accessible du lundi 9h00 au vendredi 12h00 et selon les horaires d'ouverture et conditions d'accueil de chaque déchetterie. Des dérogations peuvent être accordées et feront l'objet d'un examen par le service en fonction des disponibilités.

Article 11 : Sécurité et responsabilité

En cas de non-respect des consignes et du règlement il est précisé que :

L'utilisateur qui ne respecte pas le présent règlement pourra se voir refuser l'accès au réseau des déchetteries. Il ne pourra ni déposer de déchets ni accompagner d'autres usagers.

Monsieur Le Président propose au Comité Syndical, après avis favorable des membres du Comité Technique du 29 mars 2022 et du CHSCT du 5 avril 2022 , vu l'avis favorable du Bureau, d'adopter les modifications et le règlement intérieur de déchetteries tel que présenté.

Par 37 voix POUR, 0 voix contre, 0 abstention, **le Comité Syndical :**

Adopte les modifications et le règlement intérieur de déchetteries tel que présenté,

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux formalités et modifications ultérieures que l'usage rendrait nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquents.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, RAVAUX Martine, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean Marc,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame LEGRAND Estelle, Messieurs MORLET Vincent, LEVEQUE Christian.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs BERTELOOT Pierre, BLEUET Philippe, FRAISE Mathieu.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, BERNARD Evelyne.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur CAUX Patrick.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Emeline BISTER Responsable de la collecte du verre et des déchetteries, Monsieur Sebastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.
Monsieur Claude PHILIPPOT a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Quorum : 19

Nombre de votants : 37

21-2022 Modification du guide de collecte

Le SIRTOM du Laonnois dispose d'un guide, valant règlement, pour le service de collecte, adopté par délibération du 5 mars 2020.

Suite à l'implantation, en remplacement des bacs, de bornes d'apport volontaire en habitat collectif de Laon, il y a lieu de modifier l'article **4.3 Modalités de collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) ainsi rédigé :**

Les bornes à verre sont déposées sur le domaine privé ou le domaine public en accord avec les acteurs concernés (communes, bailleurs, grandes surfaces...).

Le verre doit être déposé dans les bornes qui lui sont destinées selon les consignes de tri établies par le SIRTOM du Laonnois.

Ils doivent être exempts d'éléments indésirables c'est-à-dire ne correspondant pas à la définition de ladite catégorie telle que précisée aux articles ci-avant

Les adresses d'implantation des bornes d'apport volontaire sont disponibles sur le site internet du SIRTOM du Laonnois.

Aucun déchet ne doit être déposé au pied des conteneurs. Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention de 2^{ème} classe.

Comme suit :

Les bornes à verre, les bornes à autres déchets recyclables et à ordures ménagères résiduelles (OMR) sont déposées ou installées sur le domaine privé ou le domaine public en accord avec les acteurs concernés (communes, bailleurs, grandes surfaces...).

Le verre, les déchets recyclables ou les OMR doivent être déposés dans les bornes qui leur sont destinées selon les consignes de tri établies par le SIRTOM du Laonnois.

Ils doivent être exempts d'éléments indésirables c'est-à-dire ne correspondant pas à la définition de ladite catégorie telle que précisée aux articles ci-avant.

Les adresses d'implantation des bornes d'apport volontaire sont disponibles sur le site internet du SIRTOM du Laonnois.

Aucun déchet ne doit être déposé au pied des bornes. Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, il est proposé de remplacer au dernier paragraphe de l'article 2.1 Le bon usage des bacs, « Le jaune pour les emballages » par « Le jaune pour les emballages et les papiers ».

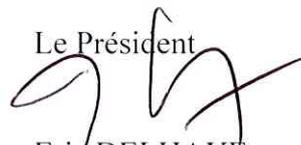
Monsieur Le Président propose au Comité Syndical, après avis favorable des membres du Comité Technique du 29 mars 2022 et du CHSCT du 5 avril 2022, vu l'avis favorable du Bureau, d'adopter la modification du guide de collecte telle que présentée

Par 37 voix POUR, 0 voix contre, 0 abstention, **le Comité Syndical :**

Adopte la modification du guide de collecte telle que présentée,

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux formalités nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquents.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.